



GUIDE SECTORIEL

**LES CENTRES
DE BIEN-ÊTRE
PRIVATIFS FACE AU
CORONAVIRUS**

GUIDE SECTORIEL

LES CENTRES DE BIEN-ÊTRE PRIVATIFS FACE AU CORONAVIRUS

Révisions du Document

Version	Date	Description
0.1	2020/06/14	Base pour discussions
0.2	2020/06/18	Intégration des remarques de la réunion du 17/06/2020

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Règles de base.....	4
2.1 Les six règles d'or.....	4
2.2 Mesures d'hygiène générale.....	4
2.3 Réglementations applicables.....	7
2.4 La désinfection des surfaces.....	7
3. Définition.....	9
4. Avant de redémarrer.....	9
4.1 Organisation des espaces et des process de l'établissement.....	9
4.2 Information et Organisation du personnel.....	11
4.3 Actions à suivre en cas de contamination.....	14
4.4 Mesures d'hygiène et contrôles à prévoir avant la réouverture.....	14
5. Accueil des clients.....	16
6. Organisation et entretien des espaces privés.....	18
6.1 Nettoyage et désinfection.....	18
6.2 Service boissons / snacks / repas.....	19
Annexe 1 : Pancarte sur les mesures d'hygiène à observer au sein des espaces privés	21
Annexe 2 : Exemple de procédure de nettoyage.....	22
Annexe 3 : Désinfection des mains, des muqueuses et des surfaces.....	23
Annexe 4 : Mesures prises par le Ministère de la Santé des Pays-Bas pour la réouverture des saunas et centres Wellness.....	29
Annexe 5 : Avis du Laboratoire DERVA.....	33
Annexe 6 : Avis du « Health Protection Surveillance Centre ».....	35

1. Introduction

Ce document "Guide sectoriel – Les centres de bien-être privés face au coronavirus" énumère un certain nombre de mesures de prévention contre la propagation du virus Covid-19.

Le champ d'application comprend tous les établissements qui proposent des espaces privés équipés d'installations de bien-être tels que les saunas, hammams, bains à bulles, piscines, etc.

Il est nécessaire d'établir des règles spécifiques pour les centres de bien-être privés dans la mesure où le fonctionnement de ceux-ci diffère complètement des centres de bien-être publics. Dans un centre de bien-être privé, seules des personnes appartenant à la même bulle sociale accèdent aux installations, et ce uniquement sur réservation. Un temps de nettoyage et désinfection est prévu entre chaque réservation. Il n'y a donc pas de contacts entre personnes de bulles sociales différentes contrairement aux centres de bien-être publics.

Les sources utilisées pour élaborer ce guide sont :

- Guide concernant l'ouverture des commerces, publié par le SPF Economie, dans sa version du 08/06/2020
- Sectorgids Heropening Privesauna's, publié par « Association Sauna Belge », dans sa version du 26/04/2020
- Veilig verblijven en werken in een privé sauna, publié l'association néerlandaise Privesauna.nl, dans sa version du 04/05/2020
- Guide pour un redémarrage sûr de l'horeca, publié par le SPF Economie dans sa version du 03/06/2020
- Covid-19 – Bonne pratiques HORECA, publié par le « Economic Risk Management Group » dans sa version du 05/06/2020
- Avis du Ministère de la Santé des Pays-Bas par rapport à la réouverture du secteur des saunas et du wellness, dans sa version du 09/06/2020. (Voir annexe 3)

Les règles reprises dans ce protocole ont été établies dans le but de garantir la sécurité sanitaire du secteur tout en maintenant une cohérence avec les mesures de déconfinement des autres secteurs.

Dans ce contexte, depuis le 8 juin :

- Il est possible d'avoir des contacts plus rapprochés avec 10 personnes différentes par semaine.
- Il est possible de faire du sport dans un groupe de maximum 20 personnes.
- Les cafés et les restaurants sont ouverts jusqu'à 1h du matin et peuvent accueillir des groupes de maximum 10 personnes.

Depuis le 15 juin, les frontières sont ouvertes, offrant la possibilité aux belges d'aller se relaxer dans les centres de bien-être des pays frontaliers.

A partir du 1^{er} juillet, les salles des fêtes seront ouvertes et pourront accueillir jusqu'à 50 personnes.

2. Règles de base

2.1 Les six règles d'or

Lors de sa conférence de presse du 3 juin 2020, le Conseil National de Sécurité a établi les 6 règles d'or à respecter impérativement:

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...);
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques;
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même «bulle élargie». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque;
- ✓ Les contacts sociaux seront permis entre 10 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit;
- ✓ Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum de 10 personnes, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc,...)

2.2 Mesures d'hygiène générale

Les exploitants de centres de bien-être privés appliquent les mesures d'hygiène générale identiques aux centres de beauté (voir le « Guide sectoriel – L'esthéticien(ne) face au coronavirus »).

Parmi celles-ci, rappelons spécifiquement les règles d'hygiène des mains. Le lavage des mains s'effectue :

- En arrivant sur le lieu de travail et en le quittant
- Avant et après le nettoyage des espaces privés
- Avant et après un soin
- Après avoir été en contact avec du pus, du sang ...
- Lorsqu'elles sont salies
- Avant de manger, de boire
- Avant et après avoir été aux toilettes
- Après s'être mouché dans une serviette en papier.

Le lavage à l'eau et au savon

Il est conseillé d'utiliser :

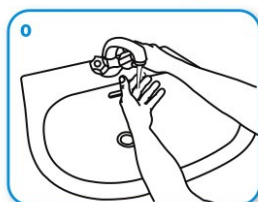
- Un savon pour mains liquide, au pH neutre, avec pompe
- Des serviettes en papier
- Un lavabo muni d'un robinet avec commande au coude ou cellule optique de préférence. Si pas possible, fermer le robinet avec la serviette utilisée
- Prévoir un seau à pédale pour les serviettes usagées

Le lavage des mains - Comment ?

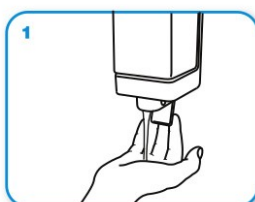
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



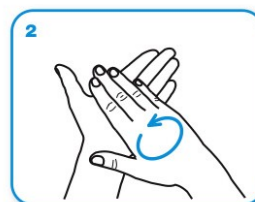
Durée de la procédure : **40-60 secondes**



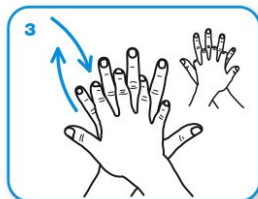
0
Mouiller les mains
abondamment



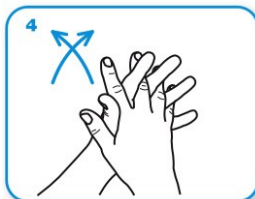
1
Appliquer suffisamment de savon
pour recouvrir toutes les surfaces
des mains et frictionner :



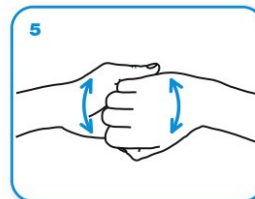
2
Paume contre paume par
mouvement de rotation,



3
le dos de la main gauche avec un
mouvement d'avant en arrière exercé
par la paume droite, et vice versa,



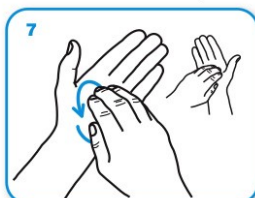
4
les espaces interdigitaux paume
contre paume, doigts entrelacés,
en exerçant un mouvement
d'avant en arrière,



5
les dos des doigts en les tenant
dans la paume des mains
opposées avec un mouvement
d'aller-retour latéral,



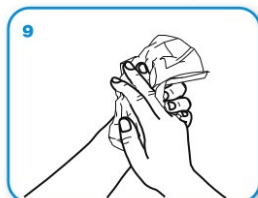
6
le pouce de la main gauche
par rotation dans la paume
refermée de la main droite,
et vice versa,



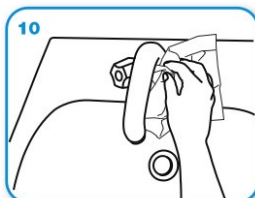
7
la pulpe des doigts de la main droite
par rotation contre la paume de
la main gauche, et vice versa.



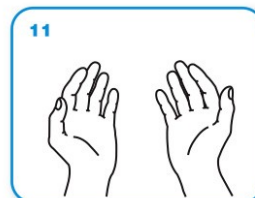
8
Rincer les mains
à l'eau,



9
sécher soigneusement les mains
avec une serviette à usage unique,



10
fermer le robinet à
l'aide de la serviette.



11
Les mains sont prêtes
pour le soin.

WORLD ALLIANCE
for PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs
du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.
Octobre 2006, version 1.

Organisation
mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte.
L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Design: marcelle@igf.ch/romax.ch

La friction des mains au gel hydroalcoolique

L'utilisation du gel hydro alcoolique permet d'obtenir de bons résultats.

C'est une solution confortable et flexible quand il n'y a pas de points d'eau disponible.

La friction hydro-alcoolique Comment ?

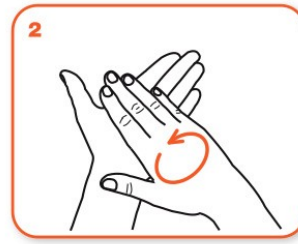
UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES



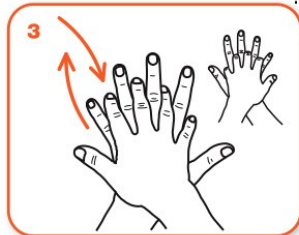
Durée de la procédure : **20-30 secondes.**



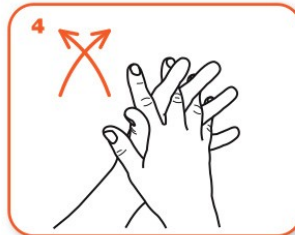
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



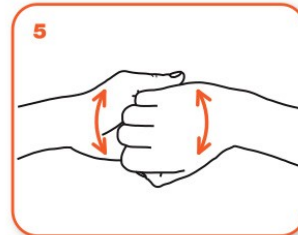
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



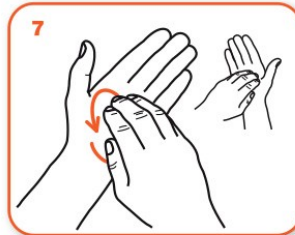
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



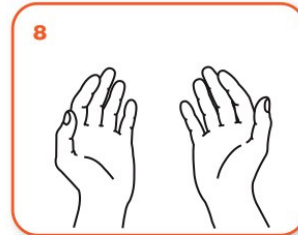
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
for **PATIENT SAFETY**

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.



Organisation mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Design: monde4patients.com/wh

2.3 Réglementations applicables

Les réglementations sectorielles applicables en dehors de la crise sanitaire du Covid-19 restent bien entendu applicables.

Les réglementations sont propres à chaque région :

- Pour la Région Flamande :
<https://navigator.emis.vito.be/mijn-navigator?woId=9666>
- Pour la Région Wallonne :
<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/pesect069.html>
<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/pesect070.html>
- Pour la région Bruxelles-Capitale :
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2002101038&table_name=loi

Les centres de bien-être privés qui offrent des produits et services complémentaires par rapport à la location d'espaces privés doivent respecter les protocoles de réouverture propres à chaque secteur, notamment :

- pour la vente de produits ;
- pour les soins et les massages ;
- pour la restauration ;
- pour l'hébergement.

2.4 La désinfection des surfaces

Une désinfection correcte des surfaces est essentielle pour assurer l'hygiène des centres de bien-être.

Rappelons le guide pratique pour le nettoyage et la désinfection des surfaces édité par le Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement.

Guide pratique pour le nettoyage et la désinfection des surfaces.

Le nettoyage et la désinfection régulière des surfaces avec lesquels nous entrons fréquemment en contact est une mesure utile pour limiter la propagation du nouveau coronavirus et les risques d'infection qui y sont liés.

1. Nettoyage des surfaces

Avant de désinfecter une surface, il est conseillé de la nettoyer au préalable.

Le nettoyage implique que les germes, la saleté et autres impuretés visibles sont éliminés de la surface. Les germes ne meurent pas de cette manière mais leur nombre baisse après un nettoyage correct réduisant le risque d'infection.

Chaque détergent commercialement disponible peut être employé dans le nettoyage des surfaces de travail, sols, murs, poignées de porte, poignées, robinets sales Veuillez à cet effet suivre les consignes suivantes:

- Lisez attentivement **l'étiquette** et **la notice d'utilisation** fournie avec celle-ci.
- Respectez scrupuleusement les **conditions d'utilisation** et les dosages recommandés.
- Utilisez des **gants** en caoutchouc et une **protection oculaire**.
- **Evitez** d'utiliser **plusieurs détergents** à la fois.
- Utilisez toujours de l'eau **tiède** au lieu de chaude pour diluer le détergent.
- Veillez à une **aération suffisante** pendant le nettoyage.
- **Rincez** les **surfaces** après le nettoyage et **séchez** les avec un chiffon propre.
- En cas d'**accidents**, rincez la peau ou les yeux abondamment avec de l'eau et consultez immédiatement un **médecin** et le centre **Antipoisons**.

2. Désinfection des surfaces

La désinfection signifie la destruction des organismes nuisibles au moyen de produits de désinfection contenant des substances actives, aussi connues sous le nom générique de "biocides".

Le nettoyage à lui seul n'est souvent pas assez pour réduire de manière adéquate le risque d'infection. Dans ces cas-là, on peut procéder à la désinfection après le nettoyage. En effet, l'efficacité des désinfectants pour les surfaces est optimale lorsqu'ils sont appliqués sur des surfaces nettoyées au préalable; c'est ainsi que le risque d'infection est davantage réduit.

Veillez aussi suivre, outre les consignes décrites sous le point 1, les consignes ci-dessous:

- Utilisez **uniquement des désinfectants autorisés**. En effet, les biocides autorisés ont été soumis à un contrôle d'efficacité et les risques pour l'utilisateur final ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse.
Via le site web du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, vous pouvez consulter les listes des désinfectants autorisés en Belgique:
 - La [liste des autorisations temporaires](#) dans le cadre de la lutte contre le coronavirus
 - La [liste générale des biocides autorisés](#) en Belgique
- Respectez les temps de contact pour obtenir une désinfection optimale: ceux-ci sont toujours mentionnés sur l'étiquette et dans la notice d'utilisation du désinfectant. Si ce n'est pas le cas, laissez agir le désinfectant au moins 5 minutes sur la surface.
- Rincez bien les surfaces, surtout quand ceux-ci entrent en contact avec des denrées alimentaires. Vérifiez dans la notice d'utilisation.
- N'utilisez pas de désinfectants au-delà de leur date de péremption.

- Ne pulvérisez pas de désinfectant ou de nettoyant directement sur les appareils électroniques.
- Pulvérisez le produit sur une éponge ou un chiffon propre et sec, essuyez ensuite les surfaces de l'appareil électronique.

3. Définition

Par centre de bien-être privatif, nous entendons tout établissement qui propose la location privative d'espaces bien-être comprenant tout ou partie des installations suivantes :

- saunas,
- hammams ou bains turcs,
- bains à bulles,
- piscine,
- pédiluves,
- douches,
- espace de relaxation,
- terrasse et/ou jardin clôturé,
- vestiaire

Ces espaces privés sont isolés au sein de l'établissement et se louent par créneaux horaires prédéfinis, par des personnes faisant partie d'un même cercle social (famille, amis, etc).

Les centres de bien-être privés disposent parfois de plusieurs espaces disponibles à la location, mais toujours isolés les uns des autres, de sorte que les clients de différents cercles sociaux ne peuvent se rencontrer au sein des espaces privés.

4. Avant de redémarrer

4.1 Organisation des espaces et des processus de l'établissement

Avant de redémarrer, assurez-vous du nettoyage complet des matériaux et des zones utilisés par le personnel et les clients.

Faites tout votre possible pour respecter et faire respecter la distance physique de 1,5 mètre. Par exemple, travailler avec des marquages au sol pour le signaler / pour organiser la circulation (Lieux d'attente et de passage fixes et clairement marqués, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement).

- Si cela s'avère impossible pour les contacts travailleurs/travailleurs, prévoyez des mesures de protection supplémentaires telles que des masques, des écrans plastiques ou d'autres barrières physiques. Ne tenez pas de réunions et ne répartissez pas les tâches dans les petites salles.

- Si cela s'avère impossible pour les contacts clients/clients, prévoyez des mesures de protection supplémentaires telles que, par exemple, des écrans plexiglas ou autres barrières physiques.

Affichez les mesures et accords de prévention COVID-19 de manière visible à l'entrée, sur le sol, ainsi qu'à l'intérieur de l'établissement, à l'accueil et dans les espaces privés.

Assurez l'hygiène des mains nécessaire pour le personnel et les clients. Prévoyez des moyens pour se laver les mains (de préférence avec de l'eau et du savon liquide pour les mains) et pour les sécher (serviettes ou rouleau en papier, pas de serviettes en tissu, ni de sèche-mains électrique) et/ou les désinfecter. Prévoyez des flacons de gel pour les mains dans les endroits où le lavage des mains n'est pas possible. Placez également de quoi se laver les mains ou un désinfectant à chaque entrée et sortie.

Fournissez tout autre équipement de protection utile au personnel, tel que prescrit par les autorités. Comme par exemple les masques ou les gants jetables. Veillez à ce que le personnel se partage le moins de matériel possible (ustensiles de cuisine, ustensiles de nettoyage, matériel administratif tel que téléphone, clavier, stylo, etc.).

Ne fournissez que des serviettes ou rouleau en papier et des poubelles avec couvercle automatique dans les installations sanitaires de l'établissement. L'utilisation des installations sanitaires par des non-clients est interdite.

Encouragez le paiement sans contact ou électronique et évitez autant que possible l'argent liquide.

Dans la mesure du possible, les toilettes du personnel doivent être séparées de celles des clients.

Des instructions claires doivent être prévues dans les espaces privés pour l'usage correct des installations :

- Dans les saunas finlandais, s'asseoir ou s'allonger complètement sur une serviette de bain
- Dans les saunas infra-rouge, s'asseoir sur une serviette de bain
- Placer une serviette de bain sur les chaises et fauteuils avant utilisation
- Prendre une douche avant et après l'utilisation d'un sauna ou d'un hammam
- Prendre une douche avant l'utilisation d'un bain à bulles ou d'une piscine.

Utilisez, par exemple, la pancarte d'information donnée en Annexe 1 et téléchargeable sur le site de l'UNEB :

<http://www.uneb-nube.be/Telechargez-vos-pancartes-sur-les-mesures-de-securite.html>

4.2 Information et Organisation du personnel

Communiquez en temps utile avec les travailleurs, y compris les travailleurs temporaires et les travailleurs mis à disposition par tous les sous-traitants et toutes les autres parties prenantes sur les règles COVID-19 en vigueur dans votre établissement. Utilisez de préférence des pictogrammes à cet effet.

Expliquez au préalable les mesures de prévention COVID-19 prévues à tous les travailleurs et veillez à ce qu'ils les respectent strictement. En cas de non-respect, faites-leur remarquer immédiatement.

L'exploitant n'est pas autorisé à laisser le personnel ayant des problèmes de santé au travail et doit leur refuser l'accès à l'établissement.

Utilisez, par exemple, le « bilan de santé des travailleurs » suivant pour vous assurez que le personnel est apte au travail :

Questions pour les travailleurs

Les travailleurs ne peuvent pas venir au travail si la réponse à l'une des questions ci-dessous est « OUI ». Le travail doit être reporté jusqu'à ce que « NON » soit répondu à chacune des questions suivantes.

	NON	OUI
Avez-vous eu durant ces dernières 24 heures un ou plusieurs des symptômes suivants : nez froid, toux, oppression et / ou fièvre (à partir de 38 degrés Celsius) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habitez-vous actuellement avec un colocataire / membre de la famille qui souffre de fièvre et / ou essoufflement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu le nouveau coronavirus (diagnostiqué avec un test de laboratoire) depuis les 7 derniers jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un colocataire / membre de la famille qui a été diagnostiqué porteur du nouveau coronavirus (déterminé par un test de laboratoire) et avez-vous eu un contact avec ce colocataire / membre de la famille pendant qu'il / elle avait encore des symptômes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous en isolement familial parce que vous avez eu un contact direct avec quelqu'un qui a été diagnostiqué positif au nouveau coronavirus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour une gestion optimale, il est conseillé de constituer une équipe de responsables.

Pensez aux responsabilités suivantes :

Qui est responsable ?	Quel est le contenu de la fonction ?
Responsable en chef	Cette personne vérifie que chacun s'acquitte correctement de ses tâches et peut assister chaque responsable dans l'exécution de ses tâches.
Communication	Cette personne s'occupe de tout communiquer correctement aux collaborateurs, aux clients et aux fournisseurs .
Prévention	Cette personne est responsable de l'application des mesures corona et les portera à l'attention des clients, des collaborateurs et des fournisseurs.
Livraisons	Cette personne est responsable de la réception des livraisons conformément aux prescriptions corona.

Notez qui sont les responsables au sein de votre entreprise/établissement dans le tableau suivant :

Nom des responsables

Responsable en chef	
Communication	
Prévention	
Livraisons	

Etablissez une liste des tâches à effectuer pour chaque responsable selon le modèle suivant :

Tâches des responsables

Responsable en chef

Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.

- ✓ Définit les mesures qui doivent être mises en place.
- ✓ Désigne une personne responsable pour chaque aspect à prendre en compte.
- ✓ Est le point de contact pour tous les responsables.
- ✓ Suit les tâches des personnes responsables.
- ✓ Planifie une réunion hebdomadaire avec les responsables pour évaluer le fonctionnement.
- ✓ Vérifie si toutes les personnes responsables ont compris l'information.
- ✓ Vérifie si les tâches quotidiennes et hebdomadaires sont exécutées

Responsable en communication

Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.

- ✓ Planifie une réunion avant la réouverture de l'institut et informe tous les collaborateurs de leurs responsabilités. Cela peut se faire par visioconférence : Zoom, Skype, chat vidéo, ...
- ✓ S'assure que chacun sait ce que l'on attend de lui.
- ✓ Vérifie si, en fin de journée, il y a une évaluation des points pratiques à améliorer.
- ✓ Mène la communication avec les clients sur les mesures Covid-19.

Responsable de la prévention

Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.

- ✓ Édicte et applique les mesures de prévention.
- ✓ Veille à ce que les collègues appliquent les mesures de prévention.
- ✓ Fait une évaluation à la fin de la journée et la partage avec ses collègues.
- ✓ Modifie les mesures de prévention si cela permet d'obtenir un meilleur résultat.
- ✓ Parcourt quotidiennement les mesures de prévention, c'est une façon de maîtriser le virus.
- ✓ Surveille l'hygiène personnelle de tous les collègues.

Responsable des livraisons

Lit le guide sectoriel + la liste de contrôle pour le secteur pour savoir quelles mesures doivent être prises.

- ✓ Examine quels éléments du guide générique + de la liste de contrôle pour le secteur s'appliquent aux livraisons.
- ✓ Délimite une zone de livraison et veille à ce que les livraisons y soient déposées.
- ✓ Reçoit les livraisons autant que possible à distance et s'occupe du traitement des livraisons.

4.3 Actions à suivre en cas de contamination

Définissez dans un plan d'action les initiatives à prendre si vous êtes confronté à une personne contaminée

- L'exploitant n'est pas autorisé à laisser le personnel ayant des problèmes de santé au travail et doit leur refuser l'accès à l'établissement. Si des symptômes surviennent pendant les heures de travail, il doit immédiatement retourner chez lui, et toutes les mesures de précaution (masque de protection, pas par les transports en commun, désinfection du matériel avec lequel le collaborateur a été en contact les deux derniers jours, ...) doivent être prises.
- L'exploitant n'est pas autorisé à accepter des clients ayant des problèmes de santé laissant penser au Covid 19 et doit leur refuser l'accès à l'établissement.
- Il y a lieu de notifier le cas présumé, dans le respect du droit en matière de protection des données, aux services médicaux locaux.
- Il convient d'aérer pendant au moins une heure les espaces intérieurs dans lesquels est passé le cas présumé ou confirmé de COVID-19, puis de les nettoyer avec soin, au moyen d'un détergent neutre, puis de décontaminer les surfaces avec un désinfectant virucide efficace. Pour cette décontamination intervenant après le nettoyage à l'aide d'un détergent neutre, on peut ainsi utiliser de l'hypochlorite de sodium à 0,05-0,1 % ou des produits à base d'éthanol (au moins 70 %). Tous les textiles potentiellement contaminés (serviettes de toilette, draps, rideaux, nappes etc.) doivent être lavés dans un cycle à 90 °C au moyen de détergents textiles ordinaires. Si le textile en question ne supporte pas un cycle d'eau chaude, il faut ajouter au cycle de lavage de l'eau de Javel ou d'autres produits de décontamination des textiles.
- Que devez-vous faire si un employé tombe malade ? Suivez les directives du SPF ETCS : <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/comment-doit-agir-lemployeur-avec-des-travailleurs-qui-presentent-des-symptomes-du>
- Demandez aux clients qui partent de vous informer s'ils tombent malades dans les 14 jours après leur séjour.

4.4 Mesures d'hygiène et contrôles à prévoir avant la réouverture

4.4.1 Ventilation

En ce qui concerne la ventilation, il est recommandé d'augmenter le taux de renouvellement de l'air et de fournir autant d'air extérieur que possible, soit par ventilation naturelle, soit par ventilation mécanique, selon les cas. Lors de l'utilisation de systèmes de ventilation mécanique, il est essentiel de veiller à l'entretien des systèmes de ventilation artificielle conformément aux instructions du fabricant, notamment en ce qui concerne le nettoyage et le remplacement des filtres.

Les ventilateurs individuels ne peuvent en aucun cas être utilisés.

4.4.2 Légionelle

Avant de rouvrir les espaces privatifs à la clientèle, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter le risque de contamination par la légionelle. Cela peut être fait, entre autres, par les moyens suivants :

1. Choc thermique ;
2. Rinçage à grand débit de tous les tuyaux ;
3. Désinfection de tous les tuyaux.

4.4.3 Piscine

Sur base des avis de M. Ludo Feyen du Labo Derva et du « Health Protection Surveillance Centre » de Dublin, il est conseillé d'augmenter le seuil minimum de chlore libre dans les piscines à 1,0 mg/l (au lieu de 0,5 mg/l actuellement pour les piscines intérieures).

4.4.4 Contrôle de la qualité de l'eau de bassin de natation

Avant de rouvrir les espaces privatifs à la clientèle, les établissements doivent prendre toutes les mesures pour assurer la qualité de l'eau de baignade. Cela devrait être fait par :

1. Un réglage correct des paramètres pour le chlore libre, le pH et la température.
2. Une analyse de la qualité des eaux de baignade par un laboratoire indépendant, comme le prévoit la réglementation régionale.

5. Accueil des clients

Les espaces privés se louent exclusivement sur réservation. Lorsque l'établissement dispose de plusieurs espaces privés, la location s'effectue à horaire décalé afin d'éviter le contact entre les clients de bulles sociales différentes.

Les clients doivent être informés que seules les personnes faisant partie d'une même bulle sociale sont admises dans un espace privé.

Avant leur arrivée ou au moment de leur arrivée, les clients doivent recevoir les informations sur les mesures spécifiques mises en place dans votre établissement. Les clients doivent être informés du fait qu'ils doivent reporter leur séjour s'ils présentent des symptômes pouvant être liés à la COVID-19 ou s'ils ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou une personne ayant des symptômes faisant penser à la COVID-19 dans les 14 jours précédant leur séjour prévu.

Utilisez, par exemple, le « bilan de santé des clients » suivant pour vous assurer que les clients sont dans les conditions pour accéder aux espaces privés :

Questions pour les clients

Le client ne peut pas accéder à l'établissement s'il répond à OUI à l'une des questions ci-dessous.

	NON	OUI
Avez-vous ressenti durant les dernières 24 heures ou en ce moment un ou plusieurs des symptômes suivants : rhume, toux, oppression et / ou fièvre (à partir de 38 degrés Celsius)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habitez-vous actuellement avec un colocataire / membre de la famille avec de la fièvre et / ou un essoufflement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu le nouveau coronavirus (déterminé par un test de laboratoire) au cours des 7 derniers jours?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un colocataire / membre de la famille avec le nouveau coronavirus (diagnostiqué avec un test de laboratoire) et avez-vous eu des contacts avec cette personne il y a moins de 14 jours alors qu'elle souffrait encore de symptômes liés au coronavirus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous isolé en quatorzaine parce que vous avez eu un contact direct avec quelqu'un qui a été diagnostiqué porteur du nouveau coronavirus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A l'entrée de l'établissement, affichez les règles applicables aux clients et, si possible, rappelez-les à l'accueil :

- Gardez une distance aussi grande que possible entre vous, toujours au moins 1,5 m.
- N'autorisez maximum qu'1 client par 10 m² de surface accessible. Lorsque la surface au sol accessible aux clients est inférieure à 20 m², l'accès à plus d'un client est autorisé, à condition qu'une distance de 1,5 m entre les personnes puisse toujours être garantie et avec un maximum de 2 clients.
- Ne vous rendez pas dans l'établissement si vous ou l'un de vos proches présentez des symptômes de grippe...
- Suivez toujours rigoureusement les instructions du personnel de l'établissement.
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier à jeter immédiatement après dans une poubelle avec couvercle,
- Veillez toujours à une bonne hygiène des mains en utilisant les poignées disponibles ou en vous lavant suffisamment les mains. Lavez-vous les mains chaque fois que vous arrivez et que vous partez.
- Si vous vendez des produits dans votre établissement, mettez en place un système de vente faisant en sorte que seul le client touche le produit qu'il achète. Si ce n'est pas possible, faites en sorte de limiter au maximum les manipulations du produit, tant par le client que par le vendeur.
- Payez sans contact ou par voie électronique et évitez autant que possible l'argent liquide.

Organisez à l'arrivée de vos clients un entretien d'accueil, au cours duquel vous leur expliquez les mesures préventives prévues ainsi que les règles relatives à la santé des clients. Les clients doivent recevoir de manière accessible tous les renseignements nécessaires avant et à leur arrivée, sur toutes les mesures prises par les autorités locales de santé publique, ainsi que sur les mesures spécifiques prises qui impactent les prestations qu'ils ont réservées dans votre établissement. Les clients doivent être informés des signes et symptômes du COVID-19 au moyen de panneaux d'information spécifiques à l'entrée de l'établissement, de ce qu'il faut faire s'ils développent des symptômes dans les 14 jours suivant leur départ. L'établissement doit également être en mesure de fournir des brochures contenant ces informations.

Prenez des mesures pour garantir à la réception une distance physique de 1,5 mètre. Utilisez des aides telles que des panneaux pour indiquer clairement les directions de circulation. Prévoyez des barrières physiques là où il n'est pas possible de les respecter.

S'il n'y a pas de portes automatiques dans l'établissement, essayez, dans la mesure du possible, de laisser les portes ouvertes pendant les heures d'ouverture. Si ce n'est pas possible, procédez à une désinfection par le personnel au moins entre chaque location des espaces privés.

Lorsque vous utilisez l'appareil de paiement, il doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation. Ou prévoyez un système avec du gel pour les mains et des cotons tige pour les clients

N'offrez pas de boissons ou de rafraîchissements en libre-service. Retirez de la réception tous les magazines et matériels promotionnels.

Le port du masque de protection est obligatoire pour le personnel, sauf pour les fonctions pour lesquelles la distanciation sociale est toujours respectée. Les masques de protection peuvent être complétés par des écrans faciaux si nécessaire. Cependant, les écrans faciaux ne peuvent jamais remplacer les masques de protection.

6. Organisation et entretien des espaces privés

6.1 Nettoyage et désinfection

Etablissez un plan ou une procédure clair pour le personnel décrivant comment le nettoyage va être organisé. Un exemple de plan de nettoyage es donné en annexe 2.

Les interrupteurs communs, les poignées de porte, les poignées d'escalier... doivent être désinfectés plusieurs fois par jour, au moins égal au nombre de locations des espaces privés par jour.

Le nettoyage des espaces privés doit être effectué avec soin et l'accent doit être mis sur la désinfection des surfaces :

- Nettoyage de tous les points de contact tels que : interrupteurs d'éclairage, poignées, télécommande, chaises, fauteuils, tables, ...
- Limitez autant que possible les objets libres dans les espaces privés, tels que les brochures, les magazines, ...
- Évitez tout contact entre le linge propre et le linge sale.
- Retirez immédiatement le linge sale dans des sacs/paniers à linge appropriés et séparez-le du linge propre.
- Évitez tout contact du visage avec le linge, les déchets et autres objets qui pourraient avoir été en contact avec les clients.
- Prévoyez dans la mesure du possible des savons, du gel douche, du shampoing, ... en conditionnement individuel ou s'il y a des installations fixes, ces éléments doivent être désinfectés à chaque nettoyage de l'espace privé.
- Les poignées de porte de douche, les robinets, les boutons de chasse d'eau des toilettes doivent être désinfectés après chaque location.
- Fournir des récipients appropriés pour la collecte des matériaux (déchets) utilisés pour l'application de l'hygiène individuelle et collective, tels que les mouchoirs et les chiffons de nettoyage jetables (et les équipements de protection utilisés).
- Les espaces privés doivent être bien ventilés pendant le nettoyage. Les ventilateurs individuels ne peuvent en aucun cas être utilisés.
- Portez une attention particulière sur le nettoyage et la désinfection :

- du sauna : nettoyer et désinfecter les poignées de porte et le sol ;
- du hammam : il est conseillé de laisser la porte du hammam ouverte minimum 15 minutes et ensuite nettoyer et désinfecter les bancs, parois, sol et porte du hammam ;
- des abords des bains à bulles ;
- des abords des piscines ;
- Le minibar reste vide.
- Lavez-vous soigneusement les mains ou les gants au savon après le nettoyage et la désinfection de chaque espace privatif.
- Prévoyez suffisamment de temps pour que le nettoyage se fasse à fond !

Si nécessaire, utilisez un équipement de protection tel que des gants jetables et soyez prudent lorsque vous les mettez, les enlevez et les jetez.

Les torchons, serpillières et chiffons de nettoyage doivent être soigneusement lavés à plus de 60 °C et doivent être changés plus rapidement.

Le port du masque de protection est obligatoire pour le personnel. Les masques de protection peuvent être complétés par des écrans faciaux si nécessaire. Cependant, les écrans faciaux ne peuvent jamais remplacer les masques de protection.

6.2 Service boissons / snacks / repas

Pour le service boissons / snacks / repas dans les espaces privés, les règles suivantes s'appliquent :

- soit le client prend lui-même la commande à l'extérieur de l'espace privé (par exemple dans la salle de consommation)
- soit un employé de l'établissement apporte la commande à la porte de l'espace privé.

Tout contact physique entre le client et l'employé est évité autant que possible. Cela vaut également pour l'enlèvement du plateau.

Les verres, vaisselle, couverts doivent être nettoyés au savon et rincés après chaque utilisation, de préférence au lave-vaisselle à plus de 60°C. Rincer les verres à bière uniquement à l'eau froide ou avec un rince-verre n'est pas suffisant.

En cas de lavage à la main, il est recommandé de le faire à l'eau chaude et avec un produit détergent. Le rinçage peut se faire à l'eau potable froide.

Si vous ne pouvez pas procéder à un lavage à l'eau chaude, il convient d'accorder une attention supplémentaire aux points suivants :

- l'eau de lavage doit être propre ;
- utilisez toujours suffisamment de produit détergent (selon les recommandations du fabricant) ;

- laissez tremper les verres suffisamment longtemps dans l'eau et le détergent ;
- rincez avec de l'eau potable.

Utilisez des bacs différents pour le lavage et le rinçage. Laissez les verres bien égoutter et sécher avant de les utiliser à nouveau. De préférence ne les essuyez pas. Si vous ne pouvez pas faire autrement, veillez à remplacer le plus souvent possible votre essuie par un autre essuie propre. Lavez toujours vos essuies après utilisation.

Lavez-vous les mains avant de prendre un verre propre.

Des gobelets en carton ou en plastique jetables peuvent être une alternative.

Annexe 1 : Pancarte sur les mesures d'hygiène à observer au sein des espaces privés

A télécharger à l'adresse suivante :

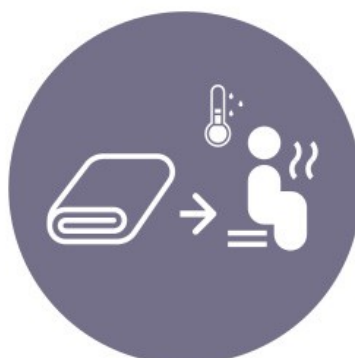
<http://www.uneb-nube.be/Telechargez-vos-pancartes-sur-les-mesures-de-securite.html>

UNEB UNION NATIONALE DES
ESTHETICIEN(NE)S DE BELGIQUE

MERCI DE RESPECTER LES MESURES D'HYGIÈNE
SUIVANTES DANS VOTRE ESPACE PRIVATIF



Dans les saunas finlandais, s'asseoir ou s'allonger complètement sur une serviette de bain.



Dans les saunas infra-rouge, s'asseoir sur une serviette de bain.



Placer une serviette de bain sur les chaises et fauteuils avant utilisation.



Prendre une douche avant et après l'utilisation d'un sauna ou d'un hammam.



Prendre une douche avant l'utilisation d'un bain à bulles ou d'une piscine.

UNEB

Rue Marguerite Bervoets 136
1190 FOREST | 02/513.09.52
administration@uneb-nube.be
www.uneb-nube.be

Annexe 2 : Exemple de procédure de nettoyage

Nettoyage de l'espace privatif après chaque réservation

Quoi ?	Comment ?	Avec quoi
Linge	Evacuer le linge sale dans un bac fermé	Gants jetables
Vaisselle et verres	Evacuer la vaisselle et verres sales vers le poste de lavage	Gants jetables
Poubelles	Fermer et évacuer le sac dans le containers Désinfecter Placer un nouveau sac	
Douches	Nettoyage au détergent Désinfecter Rincer et sécher	Gants jetables Détergent Alco-spray Raclette
Toilettes	Nettoyer au détergent Désinfecter	Gants jetables Détergent Désinfectant toilettes
Lavabos et robinets	Nettoyer au détergent Désinfecter	Gants jetables Détergent Alco-spray
Miroirs	Nettoyer au lave-vitres	Gants jetables Lave-vitres
Sauna finlandais	Désinfecter	Gants jetables Alco-spray
Sauna infra-rouge	Nettoyer les lampes au lave-vitres Désinfecter	Gants jetables Lave-vitres Alco-spray
Cabine vapeur	Ouvrir la porte 15 minutes, puis nettoyer, désinfecter, rincer à l'eau claire et sécher	Gants jetables Détergent Alco-spray Raclette
Poignées de portes et armoires	Désinfecter	Gants jetables Lingette désinfectante
Interrupteurs	Désinfecter	Gants jetables Lingette désinfectante
Fauteuils, chaises, bancs et tables	Désinfecter, Rincer à l'eau claire, sécher	Gants jetables Désinfectant Essuie propre
Baignoire	Nettoyer au détergent Désinfecter, Rincer à l'eau claire et sécher	Gants jetables Détergent Désinfectant Essuie propre
Jacuzzi/Piscine	Evacuer l'eau résiduelle Nettoyer les abords au détergent, Désinfecter les abords, Rincer les abords à l'eau claire et sécher	Gants jetables Détergent Désinfectant Raclette
Sols	Nettoyer au détergent Désinfecter, Rincer à l'eau claire et sécher	Gants jetables Détergent Désinfectant Raclette

Annexe 3 : Désinfection des mains, des muqueuses et des surfaces



Coronavirus (COVID-19) Désinfection des mains et des surfaces (update 06/05/20)

Coronavirus (COVID-19): Désinfection des mains, des muqueuses et des surfaces

La transmission du SARS-CoV2 se fait principalement par les gouttelettes respiratoires, qui sont produites lors de la toux et des éternuements, et par contact avec des surfaces infectées. Voici les possibilités de désinfection en fonction des données de la littérature les plus récentes.

Quels sont les désinfectants efficaces contre le SARS-CoV-2 ?	2
Hygiène des mains.....	3
Quelle est la concentration minimale d'alcool qui est efficace?	3
Quelle est la bonne manière de se laver les mains/d'utiliser un produit à base d'alcool?	3
Puis-je délivrer de l'éthanol à 70 % pour la désinfection des mains?	3
Le « savon sans savon » ou syndet est-il aussi efficace que le savon ?	3
Autres désinfectants pour les mains	4
Puis-je délivrer de l'huile essentielle de tea tree pour désinfecter les mains?	4
Puis-je délivrer de la chlorhexidine pour désinfecter les mains?	4
Puis-je délivrer du chlorure de benzalkonium pour désinfecter les mains ?	4
Puis-je délivrer du chlorophène pour désinfecter les mains?	4
Puis-je délivrer du HAC® pour désinfecter les mains?	4
Puis-je recommander la désinfection des mains à l'eau de Javel/au chlore ?	4
Puis-je délivrer de l'eau de Cologne pour désinfecter les mains?	4
Est-il judicieux d'utiliser des gels lavants antibactériens (gel lavant Dettol®, par exemple)?	4
Désinfection des muqueuses.....	5
Quelle est la place des bains de bouche virucides dans la lutte contre la Covid-19 ?	5
Hygiène de l'environnement, des surfaces	5
Comment puis-je désinfecter au mieux mon environnement en cas de suspicion d'infection?	5
Puis-je délivrer du chlorocrésol (Dettol® Pharma) pour désinfecter les surfaces ?	5
Puis-je délivrer du chlorure de benzalkonium pour désinfecter les surfaces ?	5
Puis-je délivrer un produit à base d'un autre ammonium quaternaire pour désinfecter les surfaces ?	6
Sources.....	6

Service Documentation APB ● Date de rédaction : mars 2020 – Update : 06/05/2020
Téléchargement : <https://www.apb.be>

Page 1 of 6

Quels sont les désinfectants efficaces contre le SARS-CoV-2 ?

Etant donné que le SARS-CoV-2 peut persister pendant plusieurs jours sur certaines surfaces, une bonne hygiène de l'environnement est aussi importante qu'une bonne hygiène des mains pour prévenir l'infection. Pour ce faire, **les sources scientifiques recommandent un nettoyage à l'eau et au détergent classique suivi d'une désinfection au moyen d'un agent efficace contre les coronavirus** (il y a peu de données spécifiques au SARS-CoV-2).

Le tableau suivant synthétise les données relatives à la désinfection des surfaces mais aussi à celle de la peau et des textiles.

La chlorhexidine ne semble pas efficace contre le SARS-CoV-2.

Il est recommandé de porter des gants pour procéder à la désinfection des surfaces.

Désinfectant	Concentration/Température	Usage
Ethanol	70 % (60 – 80 %) (v/v)	Peau, surfaces
Isopropanol	70 % (50 – 75 %) (v/v)	Peau, surfaces
Produits à base d'iode	0,5 % d'iode	Peau
Povidone iodée	7,5 % (savon), 10 %	Peau
Chloroxyléno ¹	0,12 - 0,24 %	Peau
Peroxyde d'hydrogène	0,5 % (0,5 – 7 %)	Peau (0,5%), surfaces (pas électroniques!)
Dérivés chlorés	0,1 % de chlore actif	Surfaces
Hypochlorite de sodium	0,1 – 0,5 % ² 0,05 %	Surfaces Textiles (!décoloration!)
Machine à laver	60 – 90°C	Textiles

¹ Principe actif du Dettol Medical[®]

² Cette solution peut être préparée à partir d'eau de Javel et d'eau du robinet, de façon extemporanée. Un calcul précis peut être fait pour connaître la dilution à réaliser mais on peut considérer que préparer une **solution contenant 40 ml d'eau de Javel ménagère par litre** permet d'atteindre ces concentrations.

Hygiène des mains

1. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant 40 à 60 secondes. Cela reste la première étape et la plus importante. Cela doit se faire plusieurs fois par jour : chaque fois que vous avez éternué ou toussé, après chaque passage aux toilettes et chaque fois que vous avez touché un objet potentiellement contaminé (par exemple, après avoir reçu un paiement en liquide).
2. Utiliser un gel hydroalcoolique est une mesure supplémentaire ou une alternative, si l'on ne dispose pas d'eau et de savon.
3. Vous laver les mains avec de l'isobétadine® en savon peut apporter une activité virucide supplémentaire. La povidone iodée possède un large spectre antibactérien et antiviral. Sur des coronavirus similaires, on a observé une réduction de la charge virale. Il ne faut cependant pas oublier qu'une hypersensibilité n'est pas exclue.

Quelle est la concentration minimale d'alcool qui est efficace?

Une concentration de 70 % (v/v) d'alcool est efficace pour tuer les coronavirus. L'effet virucide de l'alcool contre les virus à enveloppe provient de sa capacité à coaguler les protéines. Si la concentration en alcool est trop élevée, il ne pourra pas pénétrer suffisamment profondément dans la cellule pour tuer le virus, car le manteau protéique entièrement coagulé aura un effet protecteur. Une concentration trop faible en alcool est également inefficace.

Quelques sources mentionnent une efficacité à partir de 60 % (v/v) pour l'éthanol et de 50 % (v/v) pour l'isopropanol mais la plupart parlent d'une concentration minimale efficace de 70 %. Par précaution, nous conseillons de ne délivrer que des produits contenant au moins 70 % (v/v) d'alcool. Pour l'éthanol, cette concentration correspond à 63 % (m/m).

Quelle est la bonne manière de se laver les mains/d'utiliser un produit à base d'alcool?

Les instructions à ce sujet publiées par le SPF Santé publique dans le cadre de sa campagne *Vous êtes entre de bonnes mains* sont consultables [ici](#).

L'OMS a aussi publié [une vidéo](#) concernant le lavage des mains à l'eau et au savon.

Puis-je délivrer de l'éthanol à 70 % pour la désinfection des mains?

Vous pouvez délivrer de l'éthanol à 70 %. Il faut cependant de préférence ne rien ajouter d'autre, pour ne pas le diluer, de manière à conserver une concentration de 70 %, efficace contre le coronavirus.

Le « savon sans savon » ou syndet est-il aussi efficace que le savon ?

Oui. L'élimination d'éventuels pathogènes repose, dans un premier temps, sur la mise en suspension de ceux-ci grâce au processus de friction et à la présence d'un tensio-actif dans le produit utilisé. Les pathogènes sont ensuite éliminés par rinçage. Les « savons sans savon »

Service Documentation APB ● Date de rédaction : mars 2020 – Update : 06/05/2020

Téléchargement : <https://www.apb.be>



Coronavirus (COVID-19)

Désinfection des mains et des surfaces (update 06/05/20)

contiennent également des tensio-actifs, ils peuvent donc être utilisés au même titre que le savon.

Autres désinfectants pour les mains

Puis-je délivrer de l'huile essentielle de tea tree pour désinfecter les mains?

L'huile essentielle de tea tree possède des propriétés antivirales mais n'est pas assez forte à elle seule contre le coronavirus.

Puis-je délivrer de la chlorhexidine pour désinfecter les mains?

La chlorhexidine n'est pas suffisamment efficace contre le coronavirus.

Puis-je délivrer du chlorure de benzalkonium pour désinfecter les mains ?

Les données scientifiques disponibles ne nous permettent pas de confirmer avec certitude son activité contre les coronavirus. Il semble en tout cas moins efficace que d'autres agents.

Puis-je délivrer du chlorophène pour désinfecter les mains?

Le chlorophène (principe actif du Neo-Sabeny[®]) est actif contre les virus mais nous n'avons pas d'informations spécifiques concernant son activité contre les coronavirus ou le SARS-CoV-2.

Puis-je délivrer du HAC[®] pour désinfecter les mains?

Le HAC^{*} est un mélange de chlorhexidine et de cétrimide, un dérivé d'ammonium quaternaire. Nous avons déjà mentionné que la chlorhexidine n'était pas suffisamment efficace. Une étude sur d'autres coronavirus (comme le SARS) conclut que le mélange de chlorhexidine et de cétrimide n'était efficace que s'il était accompagné de 70% d'alcool.

Puis-je recommander la désinfection des mains à l'eau de Javel/au chlore ?

Non, pas de manière systématique. La désinfection des mains à l'aide d'une solution chlorée ne devrait être envisagée qu'en cas d'indisponibilité des produits hydroalcooliques. La concentration en chlore classiquement utilisée dans ce cas est de 0,05 % (500 ppm). Il est recommandé de se frictionner les mains avec la solution et de les laisser sécher. Le processus doit durer 40 à 60 secondes. Plus d'informations [ici](#).

Puis-je délivrer de l'eau de Cologne pour désinfecter les mains?

Si le pourcentage d'alcool est de minimum 70 %, c'est possible.

Est-il judicieux d'utiliser des gels lavants antibactériens (gel lavant Dettol[®], par exemple)?

Oui et non, les gels antibactériens ne sont utiles qu'en cas d'infections bactériennes. Le SARS-

Service Documentation APB ● Date de rédaction : mars 2020 – Update : 06/05/2020

Téléchargement : <https://www.apb.be>



Coronavirus (COVID-19)

Désinfection des mains et des surfaces (update 06/05/20)

CoV-2 est un virus et il ne sera pas détruit par un antibactérien. L'action de se laver les mains restera cependant utile.

Désinfection des muqueuses

Quelle est la place des bains de bouche virucides dans la lutte contre la Covid-19 ?

A l'heure actuelle, l'utilisation d'un tel bain de bouche est parfois demandée par les dentistes, orthodontistes et parodontologues aux patients asymptomatiques qui se rendent chez eux pour un rendez-vous ne pouvant pas être postposé. Pour minimiser la production d'aérosols infectieux, il peut en effet être demandé à ces patients de se rincer la bouche, au cabinet dentaire, à l'aide d'une solution de peroxyde d'hydrogène à 1% ou de povidone iodée à 0,2%.

L'utilisation de ces bains de bouche dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 doit être limitée à ces cas précis. Les indications habituelles restent bien sûr valables.

Hygiène de l'environnement, des surfaces

Comment puis-je désinfecter au mieux mon environnement en cas de suspicion d'infection ?

A domicile, il est conseillé de nettoyer les surfaces (les toilettes, le sol, les tables, les poignées de porte...) une fois par jour avec :

1. Une solution diluée d'eau de Javel contenant minimum 0,1 % d'hypochlorite de sodium (1000 ppm). Par exemple : 40 ml d'eau javel dans une bouteille d'un litre puis compléter avec de l'eau du robinet. (Plus d'info [ici](#))

Les produits chlorés ne peuvent pas être mélangés avec d'autres produits de nettoyage.

2. **OU** du peroxyde d'hydrogène à 0,5% : des recherches récentes ont montré que les coronavirus humains présents sur des surfaces y sont sensibles

La saleté peut réduire l'effet des désinfectants: commencez toujours par nettoyer les surfaces sales à l'eau et au savon et laissez-les sécher avant de désinfecter.

Pour la désinfection à l'**officine**, nous vous renvoyons à nos [recommandations spécifiques](#).

Puis-je délivrer du chlorocrésol (Dettol® Pharma) pour désinfecter les surfaces ?

Le chlorocrésol est actif contre les bactéries Gram positif et négatif et contre les champignons mais nous n'avons pas d'informations concernant une éventuelle activité contre les virus.

Puis-je délivrer du chlorure de benzalkonium pour désinfecter les surfaces ?

Les données scientifiques disponibles ne nous permettent pas de confirmer avec certitude son activité contre les coronavirus. Il semble en tout cas moins efficace que d'autres agents. On trouve cependant des désinfectants pour surface ne contenant que du chlorure de benzalkonium dans

Service Documentation APB ● Date de rédaction : mars 2020 – Update : 06/05/2020

Téléchargement : <https://www.apb.be>



Coronavirus (COVID-19)

Désinfection des mains et des surfaces (update 06/05/20)

des listes officielles étrangères de biocides destinés à être utilisés contre la COVID-19. C'est le cas au [Canada](#) et à [Singapour](#).

Puis-je délivrer un produit à base d'un autre ammonium quaternaire pour désinfecter les surfaces ?

Nous ne disposons pas d'informations scientifiques confirmant leur efficacité contre les coronavirus. On trouve cependant des biocides uniquement à base d'ammonium quaternaire dans la [liste](#) officielle de l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) des produits désinfectants pouvant être utilisés contre le SARS-CoV-2.

Sources

- <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/interim-guidance-environmental-cleaning-non-healthcare-facilities-exposed-2019>
- https://journals.lww.com/jcma/FullText/2020/03000/The_outbreak_of_COVID_19__An_overview.3.aspx
- <https://www.fip.org/coronavirus>
- <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2590088920300081>
- <https://www.nea.gov.sg/our-services/public-cleanliness/environmental-cleaning-guidelines/guidelines/interim-list-of-household-products-and-active-ingredients-for-disinfection-of-covid-19>
- <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3509683/>
- [https://www.journalofhospitalinfection.com/article/S0195-6701\(20\)30046-3/pdf](https://www.journalofhospitalinfection.com/article/S0195-6701(20)30046-3/pdf)
- <https://link.springer.com/article/10.1007/s40121-019-00260-x>
- https://epidemio.wiv-isp.be/ID/Documents/Covid19/COVID-19_procedure_hygiene_FR.pdf
- https://epidemio.wiv-isp.be/ID/Documents/Covid19/COVID19_procedure_dentists_FR.pdf
- https://epidemio.wiv-isp.be/ID/Documents/Covid19/COVID-19_conseils_orthoparo_FR.pdf
- Martindale
- CDC

Service Documentation APB ● Date de rédaction : mars 2020 – Update : 06/05/2020

Téléchargement : <https://www.apb.be>

Page 6 of 6

Annexe 4 : Mesures prises par le Ministère de la Santé des Pays-Bas pour la réouverture des saunas et centres Wellness

Publié le 9 juin 2020

<https://www.rivm.nl/coronavirus-covid-19/werk/handreiking-sauna-en-wellness>

[Home](#) > [COVID-19 \(nieuwe coronavirus\)](#) > [Op het werk en COVID-19](#) > [Handreiking: Veilige opening sauna en wellness](#)

Handreiking: Veilige opening sauna en wellness

De basis voor heropening van sauna en wellness ligt in de handreiking 'Veilige heropening bedrijven en instellingen'.

Een deel van de vanuit overheidsredenen gesloten voorzieningen gaat weer open, waaronder sauna en wellness. Uiteraard moeten de medewerkers in deze voorzieningen zo veilig mogelijk kunnen werken en moet het ook voor bezoekers veilig zijn. Hoe kunnen eigenaren/ondernemers/managers hun bedrijf of instelling veilig in de 'anderhalvemeter-samenleving' opstarten? Daar heeft het RIVM een handreiking voor uitgewerkt. In deze [handreiking: Veilige heropening bedrijven en instellingen](#) lees je de adviezen die daarin zijn verwerkt. Brancheverenigingen kunnen hiermee protocollen voor hun eigen werkomgeving uitwerken. Deze handreiking is ook te gebruiken door bedrijven en instellingen die niet vanuit overheidsredenen gesloten zijn. Brancheverenigingen en koepelorganisaties zijn op dit moment bezig met het vertalen van de RIVM richtlijnen naar hun eigen werkvloer in protocollen. Meer informatie over de stand van zaken in jouw branche kun je krijgen via deze collectieven. Voor de sauna en wellness gelden er aanvullende maatregelen. Zie hieronder.

Binnen de verschillende bedrijven en instellingen kunnen er bestaande richtlijnen, kwaliteitsnormen of (arbeidsomstandigheden) wetgeving van toepassing zijn (zoals over de organisatie van hygiënemaatregelen of schoonmaak). Deze gaan soms verder dan de handreiking van het RIVM. Uiteraard zijn de bestaande richtlijnen, kwaliteitsnormen of wetgeving in dat geval leidend.

Veilig openen van sauna en wellness

Bij het veilig heropenen van sauna's spelen de afwijkende luchtvochtigheid en temperatuur een rol. Het is onzeker of in sauna's de maatregel om 1,5 meter afstand te houden voldoende is om verspreiding van het nieuwe coronavirus te beperken.

'Sauna en wellness' is een veelomvattend begrip. Er vallen kleine (privé) sauna's, maar ook grote badhuizen en spa's onder. Daarnaast is het aanbod van diensten en voorzieningen per sauna en wellness gelegenheid gevarieerd. Binnen de branche bestaan verschillen ondernemingen in grootte en variatie in diensten. Daarom verschilt ook de toepasbaarheid van de maatregelen per onderneming en locatie. Het individueel gebruik van privésauna's of gebruik van een sauna binnen de huiselijke kring valt buiten deze handreiking en hiervoor geldt dat geen extra maatregelen nodig zijn.

Aanvullende maatregelen

Voor sauna en wellness gelden de volgende aanvullende aandachtspunten naast de [Handreiking: Veilige heropening bedrijven en instellingen](#) en de [hygiënerichtlijn voor sauna's en badinrichtingen](#):

Algemeen

Als er bij een werknemer of bezoeker COVID-19 wordt vastgesteld, voert de GGD een bron- en contactonderzoek uit.

Sauna's en wellness

- Naast een reservering is het ook nodig om de tijdsduur van het bezoek af te spreken.
- Laat niet meerdere bezoekers tegelijk in een sauna- of stoomcabine en ook niet in ruimtes die niet of onvoldoende geventileerd kunnen worden. Voor gezinsleden of personen uit één huishouden geldt dit niet.
- Laat niet meerdere bezoekers tegelijk in een bubbelbad. Voor gezinsleden of personen uit één huishouden geldt dit niet.
- Maak na elk bezoek de sauna- of stoomcabine schoon. Lucht na elk gebruik de sauna of stoomcabine en zorg voor voldoende ventilatie.
- Voer geen opgietingen uit.
- Zorg ervoor dat de ventilatie voldoet aan de regelgeving ([Bouwbesluit](#)) en richtlijnen.

Individuele behandelingen

Ook individuele behandelingen, zoals schoonheids- en lichaamsbehandelingen moeten gereserveerd worden. Hiervoor gelden de RIVM-adviezen, de maatregelen van de Rijksoverheid en de '[Handreiking: Veilig werken bij contactberoepen](#)'.

Horeca

Horecafaciliteiten mogen open, op voorwaarde dat de RIVM-adviezen, de maatregelen van de Rijksoverheid en de '[Handreiking: Veilige heropening bedrijven en instellingen](#)' worden toegepast.

Gebruik privésauna

Individueel gebruik van privésauna's of gebruik binnen de huiselijke kring valt buiten deze handreiking en hiervoor geldt dat geen extra maatregelen nodig zijn.

Traduction libre :

Guide: Ouverture sûre des saunas et des centres de bien-être

Les mesures de base pour la réouverture des saunas et des centres de bien-être sont décrites dans le guide "Réouverture sûre des entreprises et des institutions".

Certaines installations fermées pour des raisons gouvernementales rouvriront, notamment les saunas et centres de bien-être. Bien entendu, les employés de ces installations doivent pouvoir travailler de la manière la plus sûre possible ; la sécurité doit également être assurée pour les clients. Comment les propriétaires / entrepreneurs / gestionnaires peuvent-ils démarrer leur entreprise ou institution en toute sécurité dans la "société d'un mètre et demi"? L'Institut national RIVM pour la santé publique et l'environnement a élaboré un guide à cet effet. Dans ce guide: Réouverture en toute sécurité des entreprises et des institutions, vous pouvez lire les conseils qui y sont mentionnés. Les associations professionnelles peuvent l'utiliser pour développer des protocoles pour leur propre environnement de travail. Ce guide peut également être utilisé par des entreprises et des institutions qui ne sont pas fermées pour des raisons gouvernementales. Les associations professionnelles et les organisations sectorielles traduisent actuellement les lignes directrices du RIVM dans leur propre lieu de travail dans des protocoles. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la situation dans votre industrie auprès de ces collectifs. Des mesures supplémentaires s'appliquent aux saunas et centres de bien-être. Voir ci-dessous.

Au sein des différentes entreprises et institutions, les directives, normes de qualité ou législation (conditions de travail) existantes doivent s'appliquer (telles que l'organisation de mesures d'hygiène ou de nettoyage). Celles-ci vont parfois au-delà du guide RIVM. Dans ce cas, les lignes directrices, les normes de qualité ou la législation existantes sont bien sûr prépondérantes.

Ouverture des saunas et centre de bien-être en toute sécurité

La problématique des différences de température et d'humidité au sein des saunas et centres de bien-être complique la réouverture de ce secteur en toute sécurité. Il n'est pas certain que maintenir une distance de 1,5 mètre dans les saunas soit suffisante pour limiter la propagation du nouveau coronavirus.

"Sauna et bien-être" est un concept global. Il comprend de petits saunas (privés), mais aussi de grands centres de saunas et spas. En outre, la gamme de services et d'installations par sauna et centre de bien-être est variée. Au sein de l'industrie, les entreprises diffèrent en taille et en variation de services. C'est pourquoi l'applicabilité des mesures diffère également selon l'entreprise et le lieu. L'utilisation individuelle de saunas privés ou l'utilisation d'un sauna au sein du cercle domestique n'est pas couverte par ce guide et aucune mesure supplémentaire n'est requise.

Mesures complémentaires

Les points d'attention supplémentaires suivants s'appliquent aux saunas et centres de bien-être en plus du guide : « Réouverture des entreprises et des institutions en toute sécurité » et « Directives d'hygiène pour les saunas et les installations de baignade »

Généralités

Si COVID-19 est diagnostiqué chez un employé ou un visiteur, le service de santé municipal GGD effectuera une enquête sur les sources et les contacts.

Saunas et centres de bien-être

- En plus de l'obligation de réservation, il est également nécessaire de convenir de la durée de la visite.
- Ne laissez pas plusieurs visiteurs en même temps dans un sauna ou une cabine à vapeur, ni dans des pièces qui ne peuvent pas ou ne peuvent pas être suffisamment ventilées. Cela ne s'applique pas aux membres de la famille ou aux personnes d'un même ménage.
- Ne laissez pas plusieurs visiteurs dans un bain moussant en même temps. Cela ne s'applique pas aux membres de la famille ou aux personnes d'un même ménage.
- Nettoyez le sauna ou la cabine à vapeur après chaque visite. Aérez le sauna ou la cabine à vapeur après chaque utilisation et assurez une ventilation adéquate.
- Ne pas effectuer de rituels de versement.
- Assurez-vous que la ventilation est conforme aux réglementations (décret sur la construction) et aux directives.

Soins individuels

Les soins individuels, tels que les soins esthétiques et corporels, doivent également être effectués sur réservation. Dans ce cas, il convient d'appliquer les règles décrites dans le "Guide: Travailler en toute sécurité dans les professions de contact" publié par L'Institut National de la Santé Publique et de l'Environnement du RIVM

Horeca

Les établissements de restauration peuvent être ouverts, à condition d'appliquer les mesures du «Guide: réouverture des entreprises et des institutions en toute sécurité»

Utiliser un sauna privé

L'utilisation individuelle de saunas privés ou l'utilisation dans le cercle domestique n'est pas couverte par ce guide et aucune mesure supplémentaire n'est requise.

Annexe 5 : Avis du Laboratoire DERVA

4

LABO DERVA b.v.b.a
ADVIESBUREAU

REKHOVENSTRAAT 35, 3560 LUMMEN

Tel. (+32)11/45 21 01
Fax. (+32)11/45 21 03
Email ludo.feyen@laboderva.be

Ter info: Heusden Zolder! 25.04.2020

Kan het coronavirus (SARS-CoV-2) die COVID 19(coronavirus disease 2019) veroorzaakt overleven in goed geconditioneerd zwembadwater cfr. Vlarem II voor Vlaanderen, les conditionnes sectorielles pour des bassins de natation voor Wallonië en de huidige WHVBZ in Nederland?

Het corononavirus is omwille van zijn opbouw slecht gewapend tegenover iedere vorm van een oxiderend desinfectans, zijnde hypochlorig zuur, hypochloriet, waterstofperoxide, chloordioxide etc.

Het coronavirus behoort tot de zogenaamde envelopped virussen waarvan men weet dat ze erg gevoelig zijn voor oxiderende agentia.

Rotavirussen, adenavirussen, norovirussen zijn veel minder gevoelig voor oxiderende agentia dan het coronavirus omdat deze virussen behoren tot de groep van non-envelopped virussen.

Wat is het onderscheid??

Een envelopped virus heeft een zogenaamde virusmantel, bestaande uit eiwitten en vetten waarmee hij zich kan koppelen aan een gastheercel om op die manier te zorgen voor reproductie wat op zijn heurt de oorzaak is van besmetting.

Echter zo een virusmantel bestaat uit goed te oxideren organisch materiaal waardoor het virus in contact met reeds lage

concentraties aan oxiderende agentia zijn middel om zich vast te hechten aan een gastheer verliest en dus gedoemd is om af te sterven.

Meer nog enkele jaren geleden is reeds gebleken bij een uitbraak van het norovirus (een non-enveloped virus) dat een oxiderende desinfectiemiddel zij het in een veel hogere concentratie een goed afdoend middel was om deze besmetting onder controle te krijgen.

In bijlage een document het CDC waarin heel duidelijk wordt aangegeven dater geen bewijs is geleverd dat het virus dat de oorzaak is van COVID 19 zich kan verspreiden door zwembaden, hot whirlpools, spa's en water speeltuinen.



Ing. Ludo Feyen MSc EUR ING
Algemeen directeur

Bijlage:

1. CDC [ref.: https://www.cdc.gov/coronavirus/2019](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019)
2. EHS Water O.U. Advice note to EHS on COVID-19 in chlorinated drinking water supplies and chlorinated swimming pools Version 3 5 March 2020
3. Corona 19 resistance .

Annexe 6 : Avis du « Health Protection Surveillance Centre »

Source : <https://www.lenus.ie/handle/10147/627346>

EHS Water O.U. Advice note to EHS on COVID-19 in chlorinated drinking water supplies and chlorinated swimming pools
Version 3 5 March 2020



This advice note has been prepared to answer any concerns about whether coronavirus (COVID-19 virus) can be transmitted through chlorinated drinking water supplies or swimming pool water.

Chlorination is the most commonly used water treatment in Ireland for both drinking water and swimming pools and has a long history of preventing waterborne illnesses.

The World Health Organisation has recommended a concentration of chlorine in drinking water, together with how long it needs to act ('contact time') so that dangerous germs are killed. There is also guidance from various organisations on levels of chlorine for swimming pools.

If drinking water supplies or swimming pools are being chlorinated in accordance with current recommendations / best practice is this sufficient to inactivate COVID-19 virus?

For Drinking Water chlorination, 'current recommendations' is taken to mean a Ct value of at least 15 mg.min/litre (for example exposure to 0.5 mg/l free chlorine for at least 30 minutes).¹

For Swimming Pool chlorination, operating to 'current recommendations / best practice' means maintenance of a free chlorine residual of at least 1.0 mg/l (depending on pool type and disinfectant used).^{2, 6}

Answer:

Yes - adherence to current recommended disinfection practice is sufficient to inactivate COVID-19 virus in chlorinated drinking water and swimming pools.

Rationale:

The virus, technically named SARS-CoV-2, is a newly identified virus, but it is the seventh Coronavirus known to infect humans. The resulting illness is referred to as COVID-19. This virus is in the same Coronavirus family as severe acute respiratory syndrome Coronavirus (SARS-CoV or SARS) and Middle East respiratory syndrome Coronavirus (MERS-CoV or MERS), which caused the two previous Coronavirus outbreaks.³

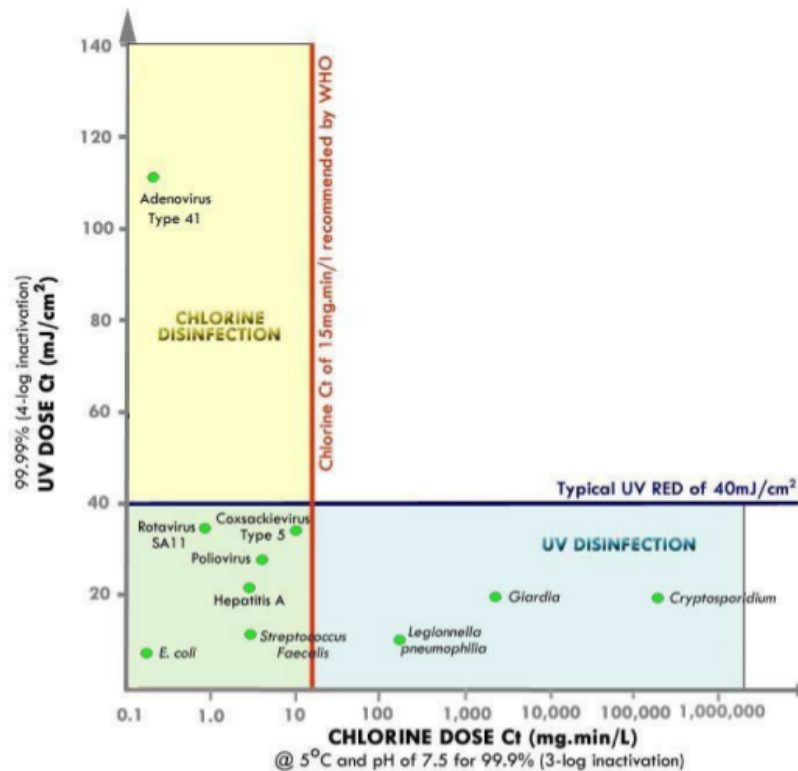
Since SARS and MERS are from the same family of coronaviruses, they have similar physical and biochemical properties and comparable transmission routes as COVID-19. In the absence of COVID-19 specific data, we rely on SARS, MERS, and coronavirus surrogate data to extrapolate, assess, and manage risk.³

Viral genetic material is packaged inside protein structures called capsids. **Viruses** are divided into three groups: **enveloped viruses** are surrounded by an outer lipid membrane; **non-enveloped**

viruses (divided into large non-enveloped and small non-enveloped) lack this membrane. Where present, the **envelope** contains the **viral** proteins, which mediate binding to host cells.⁴

Crucially, enveloped viruses are easier to kill: SARS-CoV-2, the virus responsible for the COVID-19 outbreak, is an enveloped virus and therefore the easiest to kill of the three types of viruses referred to above.

For Drinking Water the diagram below⁵ sets out the relative efficacy of chlorination and UV (ultra-violet light) in the inactivation of various viruses:



Coxsackievirus, Poliovirus and Rotavirus are examples of non-enveloped viruses. It can be seen that these are inactivated at chlorine Ct of less than 15mg.min/litre, therefore an enveloped virus such as the COVID-19 virus will be inactivated at even lower Ct values.

Swimming Pools

With regard to swimming pools the same rationale applies for standards such as PWTAG 2016² and EHOA⁶ which are intended to control microbiological hazards in swimming pools treated with disinfectant.

Please note also that the minimum recommended free chlorine residual depends on the type of pool or chlorination chemical used – for example spa pools ('jacuzzis') need a higher residual. Refer to the relevant guides for details.

The key point is that, regardless of the type of pool, adherence to the appropriate guidelines will control risk from waterborne COVID-19 virus

REFERENCES

1. World Health Organisation recommendation quoted in Environmental Protection Agency Water Treatment Manual Disinfection 2011 page 43.
2. PWTAG Code of Practice for Swimming Pool Water – 2016 Updated to reflect the requirements of Managing Health and Safety in Swimming Pools (HSG179) jimbutworth.co.uk/2pwtag.pdf
3. <https://www.wef.org/news-hub/wef-news/the-water-professionals-guide-to-the-2019-novel-coronavirus/> accessed 2nd March 2020
4. Select Effective Disinfectants for Use Against the Coronavirus That Causes COVID-19_ <https://www.infectioncontroltoday.com/environmental-services/select-effective-disinfectants-use-against-novel-virus-covid-19> accessed 2nd March 2020
5. Environmental Protection Agency Water Treatment Manual Disinfection 2011
6. Environmental Health Standards for Swimming Pools, Spa Pools, Hydrotherapy Pools and other Multi-user Pools. Environmental Health Officers' Association ISBN No. 0-9537955-1-9